

REGATES INTERNES CVV – CVL 2012

INSTRUCTIONS DE COURSE

Ces instructions s'appliquent aux régates internes des clubs (ouverture, entraînements, dames, solitaire, clôture).

0. Généralités

- 0.1 Le but des régates d'entraînement est, entre autres, d'exercer les manœuvres et de s'initier aux règles de course.
- 0.2 Le comité adaptera la longueur des bords en fonction des conditions de vent mais au maximum environ 1 kilomètre.
- 0.3 Pour les monocoques, le parcours idéal comporte en principe 3 bords de près et 2 bords de vent arrière. La durée de la régata pour les premiers sera d'environ une heure.
- 0.4 Pour les multicoques, le parcours idéal comporte en principe 3 bords de près et 2 bords de vent arrière au maximum, et ce quelle que soit la durée de la course.
- 0.5 En 2012, les lestés et dériveurs lestés seront classés en temps compensé avec les coefficients ACVL SRS12.


1. Règles appliquées

- 1.1 Les règles de course internationales pour voiliers (RCV) de l'ISAF (Édition 2009-2012).
- 1.2 Les prescriptions complémentaires de Swiss Sailing F.S.V.
- 1.3 Les présentes instructions de Course (IC).
- 1.4 Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

2. Participation

- 2.1 La régata est ouverte aux dériveurs, multicoques, lestés, dériveurs lestés, inscrits auprès d'un club affilié à une fédération nationale de voile et possédant un coefficient handicap ACVL SRS12


3. Sécurité

- 3.1 Lorsque le pavillon **Y**  est hissé, les équipages sont tenus de revêtir leurs équipements de sécurité (gilet de sauvetage), sous peine de disqualification. Il en est de même lorsque les feux d'avis de coup de vent fonctionnent.
- 3.2 Les juniors portent leur gilet à chaque régata et pendant toute la durée de la régata.

4. Horaires des régates



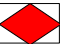

- 4.1 Pour toutes les régates utilisant ces IC, les horaires sont ceux fixés par l'Avis de Course concerné.

5. Parcours

- 5.1 Les parcours sont de type bananes, délimités par deux marques (bouée cylindrique orange). Si nécessaire, un bateau ou une autre bouée arborant le pavillon **M**  peuvent être utilisés comme marque.
- 5.2 Toutes les marques se laissent du même côté que la marque de départ. Le sens de rotation est défini par la position du bateau start. Le départ se fait si possible au près.
- 5.3 Le parcours comporte un nombre de tours libre (voir 0. Généralités et 9. Arrivée)

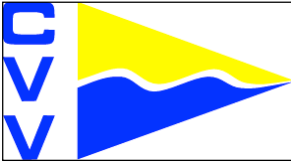
6. Pavillons de série

- 6.1 Les différentes séries sont désignées par les pavillons de série suivants:




- Dériveurs Pavillon **J** 
- Multicoques Pavillon **H** 
- Lestés, dériveurs lestés Classe A (TCF > 1000) Pavillon **F** 
- Lestés, dériveurs lestés Classe B (TCF <= 1000) Pavillon **E** 

7. Départ

- 7.1 La ligne de départ est définie par une marque de parcours et le mât du bateau-start arborant le pavillon du club organisateur.
- 7.2 Les concurrents s'approchent du bateau-start avant chaque départ afin de faciliter leur enregistrement.



8. Procédure de départ

- 8.1 Le comité de course peut décider de l'ordre de départ des séries en fonction des conditions ou du nombre de bateaux dans chaque série. Les différentes séries peuvent être envoyées séparément ou groupées. Au signal d'attention, le ou les drapeaux de série seront hissés.
- 8.2 La procédure de départ sera appliquée selon la règle RCV 26.
- **Signal d'attention (-5 min):** Pavillon(s) de **série** + signal sonore
 - **Signal préparatoire (-4 min):** Pavillon **I**  + signal sonore
 - **Dernière minute (-1 min):** Pavillon préparatoire amené + signal sonore
 - **Signal de départ:** Pavillon de série amené + signal sonore
- 8.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 8.4 Rappels
- Rappel individuel..... Pavillon **X**  + 1 signal sonore
 - Rappel général..... Premier substitut  + 2 signaux sonores

9. Arrivée

- 9.1 La ligne d'arrivée est définie par le mât arrière d'un bateau comité et la marque de parcours la plus proche.
- 9.2 L'arrivée peut se faire à n'importe quelle marque de parcours, elle est signalée par le déferlement du pavillon bleu sur un bateau comité avec affichage des séries concernées. Les autres séries continuent de tourner.

10. Classements

- 10.1 Les régates se courent en temps compensé et les classements seront établis comme suit
- Dériveurs et multicoques selon coefficients **FFV**
 - Lestés et dériveurs lestés..... en temps compensé ACVL lestés A (TCF > 1000), lestés B (TCF <= 1000)
- 10.2 Le classement de chaque course est établi selon le Système de Points à Minima (RCV A4). En modification de la règle A4.2, les abandons et hors délais auront un classement correspondant au nombre de participants à la course+1.
- 10.3 Le classement final se fait sans tenir compte des 3 plus mauvais résultats de chaque concurrent. Pour être classé il faut avoir participé à 5 courses minimum.
- 10.4 Le responsable start est crédité d'un classement de premier soit 1 pt lorsqu'il officie (maximum une fois par saison).
- 10.5 Les classements seront établis et proclamés de manière globale CVL-CVV. Les challenges seront attribués par club.

11. Réclamations

- 11.1 L'intention de réclamer doit être annoncée conformément à la règle 61 des RCV.
- 11.2 La réclamation doit être remise dans l'heure qui suit la clôture de la régata au Comité de Course ou à un des responsables techniques de son club qui transmettra la réclamation au club organisateur. Des formulaires ad hoc sont à disposition au secrétariat de course des deux clubs.
- 11.3 La réclamation sera affichée aux deux clubs. Il ne sera pas exigé de caution pour le dépôt d'une réclamation.
- 11.4 Les parties seront convoquées dès que possible pour médiation devant un membre du jury. Si le réclamé accepte la proposition de pénalité elle sera limitée en points à 20% des inscrits. En cas de refus d'une des deux parties ou du membre du jury, une instruction normale aura lieu, immédiatement ou à une date ultérieure à convenir entre les parties.

12. Responsabilité

- 12.1 En s'inscrivant et en participant à une régata, chaque concurrent ou son représentant légal renonce à toute prétention en responsabilité ou autre, à l'égard du club organisateur ou des personnes organisatrices aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 12.2 Tout équipage est seul juge de prendre le départ ou non, ainsi que de continuer la course. Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, de prendre les départs ou de rester en course.

13. Divers

- 13.1 Le bateau-start portera le pavillon du club organisateur.
- 13.2 Pour raison de sécurité il est vivement recommandé de retirer les moteurs hors bord du tableau arrière.
- 13.3 Les numéros de voile devront correspondre à ceux indiqués dans les inscriptions sauf autorisation écrite du comité de course. Les bateaux sans numéros dans leur voile ne seront pas classés.